

Les radiographies dentaires

Les radiographies dentaires, étant un complément essentiel au dépistage et à l'examen, permettent un diagnostic plus juste de l'état de votre bouche et aident à déterminer :

- La présence de carie.
- Le niveau et le degré de maladie des gencives.
- La présence d'abcès, de kystes ou de tumeurs.
- Le développement et l'emplacement exact des dents.

Quelle dose de radiations à laquelle suis-je exposé lors d'un examen dentaire?

Lors de la prise de radiographie intrabuccale par exemple, la dose de radiation émise est d'environ 0.01 à 0.08 mSv et de 0.04 à 0.3 mSv pour une radiographie panoramique. Le maximum permis pour le public en général est de 1 mSv par année et de 20 mSv pour les travailleurs exposés aux radiations, comme l'hygiéniste dentaire et le dentiste. Cela dit la radiation est extrêmement minime.

La radiographie numérique permet de traiter l'image radiologique d'une façon différente. Elle demeure toutefois une source de radiation, bien que plus faible pour quelques-uns des types d'examen radiographiques.

Le port d'un tablier de plomb est-il nécessaire?

Le système reproducteur doit être protégé par un tablier plombé et la glande thyroïde par un collet. L'utilisation du collet est particulièrement importante chez les enfants. Le tablier et le collet doivent avoir une équivalence de plomb respectant les normes établies (≥ 0.25 mm). Dans le cas de la radiographie panoramique, comme le rayonnement provient également de l'arrière du patient, il est recommandé d'utiliser un tablier à deux pans, un pour le devant et un pour le dos.

